



RELIGIONS ET DROITS DES FEMMES ORIGNAIRES DU MONDE ARABE INFLUENCES ET INTERFERENCES

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DU PROJET MENÉ DANS
LE CADRE DES ASSISES DE L'INTERCULTURALITÉ**

JANVIER - JUIN 2010



RELIGIONS ET DROITS DES FEMMES ORIGNAIRES DU MONDE ARABE INFLUENCES ET INTERFERENCES

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DU PROJET MENÉ DANS
LE CADRE DES ASSISES DE L'INTERCULTURALITÉ

Siège social

Avenue de l'Eternité 6, 1070 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0881.718.815

Numéro de compte : 363-0002517-35

AWSA-Be asbl

<http://www.awsa.be>

awsabe@gmail.com

Bureau

Amazone asbl - Local A133,

Rue du Méridien 10, 1210 Bruxelles

☎ 02 229 38 10

AWSA-BE

AWSA-Be (Arab Women's Solidarity Association-Belgium) est une association de solidarité avec les femmes originaires du monde arabe. Nous sommes une asbl laïque et indépendante de toute appartenance nationale, politique ou religieuse. Nos membres sont des femmes et des hommes de différentes origines et nationalités.

L'objectif d'AWSA-Be est d'une part de promouvoir les droits des femmes arabes ou assimilées, que ce soit dans leur pays d'accueil ou leur pays d'origine et, d'autre part, de créer à travers ces femmes des ponts entre les différentes cultures.

Nos activités sont variées et visent un public très large : femmes et hommes, de tout âge et de toutes origines, arabe, belge ou autres.

Nous organisons d'une part des activités continues : chorale de chant arabe (accessible à tous), cours d'arabe, animation d'ateliers sur les droits des femmes, femmes au café et, d'autre part, des activités ponctuelles comme les soirées de solidarité (récoltes de fonds pour des projets menés par des femmes dans un pays arabe), des soirées de promotion d'artistes féminines, des conférences et des rencontres littéraires.

Par nos activités, nous voulons sensibiliser le public à l'égalité des genres et aux droits des femmes originaires du monde arabe en particulier, et améliorer leur image dans la société belge, ainsi que leur relation et leurs échanges avec cette société.

En favorisant une meilleure compréhension des problèmes que doivent affronter les femmes tant ici que là-bas, en encourageant les femmes et les jeunes filles à s'affranchir de toute domination sociale, politique, économique ou religieuse, en cassant les préjugés existants sur elles, nous voulons promouvoir l'égalité des genres et encourager le dialogue, la compréhension mutuelle et le rapprochement entre les communautés.



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les Assises de l'interculturalité, et tout particulièrement Madame la Ministre Joëlle Milquet, de nous avoir soutenus pour initier ce projet et en réaliser la première partie.

Nos remerciements très chaleureux vont également aux participantes à nos deux tables rondes, aux personnalités qui ont pris le temps de répondre à nos questions.

Merci aussi à nos deux derniers intervenants, Madame Hafida Bachir et Monsieur Edouard Delruelle, pour leur participation à notre conférence de clôture et leurs commentaires qui ont nourri notre réflexion.

Nous exprimons enfin toute notre gratitude aux membres d'AWSA-Be, membres de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, qui ont fait partie du groupe de réflexion, ainsi qu'à la permanente de l'asbl. Sans leur engagement et leur travail bénévole acharné, ce travail n'aurait pas pu être réalisé.



SOMMAIRE

AWSA-Be	5
REMERCIEMENTS	7
1. CONTEXTE	11
2. OBJECTIFS DU PROJET	13
3. MÉTHODOLOGIE	14
3.1. MISE EN ŒUVRE DU PROJET	14
3.2. ENSEMBLE DES THÈMES À ABORDER	15
4. LA SITUATION DES FEMMES ET JEUNES FILLES ISSUES DE L'IMMIGRATION EN BELGIQUE (THÈME 5)	18
4.1. INTRODUCTION	18
4.2. PREMIÈRE TABLE RONDE	18
4.2.1 MÉTHODOLOGIE	18
4.2.2 SYNTHÈSE DES INFORMATIONS RECUEILLIES	19
4.3. DEUXIÈME TABLE RONDE	22
4.3.1 MÉTHODOLOGIE	22
4.3.2 SYNTHÈSE DES INFORMATIONS RECUEILLIES	23
4.4. QUESTIONS AUX PERSONNALITÉS	24
4.4.1 LISTE DES DISCRIMINATIONS RELEVÉES	25
4.4.2 RECOMMANDATIONS	25
4.5. RECOMMANDATIONS ISSUES DES TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE DU THÈME 5.	25
5. CONFÉRENCE FINALE	28
5.1. INTRODUCTION	28
5.2. INTERVENTION DE MADAME HAFIDA BACHIR	28
5.3. INTERVENTION DE MONSIEUR EDOUARD DELRUELLE	33
5.4. DÉBAT AVEC LE PUBLIC	36
6. NOS RECOMMANDATIONS	37



1. CONTEXTE

Le projet faisant l'objet du présent rapport a été mené dans le cadre du deuxième appel à projets des Assises de l'interculturalité. Ce projet, intitulé « Religions et droits des femmes originaires du monde arabe : influences et interférences » s'inscrit dans le contexte de ces Assises qui visaient notamment à promouvoir le dialogue des cultures et la connaissance de la culture ou des convictions religieuses ou philosophiques des autres.

Il était aussi important pour notre association d'approfondir cette problématique en lien direct avec notre mission afin de pouvoir mieux nous positionner dans notre environnement social et politique où ces questions sont exacerbées.

Encore aujourd'hui, malgré les conventions internationales et notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes¹, force est de constater que les droits des femmes restent souvent négligés voire bafoués.

Dans le contexte actuel international et du monde arabe, et en particulier auprès des populations issues de ces pays, les religions sont de plus en plus utilisées à des fins politiques et très éloignées du spirituel.

La question des interférences que les religions peuvent avoir sur les droits des femmes nous semblait donc essentielle à explorer, pour soutenir la recherche d'un meilleur dialogue interculturel et d'échanges harmonieux entre les différentes communautés qui composent notre pays. Dans ce contexte, la question qui se pose est : « Comment garantir les droits fondamentaux et universels et particulièrement celui de l'égalité entre les hommes et les femmes sans porter atteinte au droit à la différence de chaque communauté culturelle et/ou confessionnelle et au respect de l'expression des cultures minoritaires ? »

Plusieurs pays du monde arabe sont multiconfessionnels. Cependant, tant dans la pratique que dans les lois, de manière variable suivant les pays, que les femmes soient musulmanes ou chrétiennes, leurs droits fondamentaux ne sont pas respectés. A titre d'exemple, au Liban, en Syrie, en Jordanie, en Irak et en Palestine, les femmes chrétiennes et musulmanes sont, les unes comme les autres, soumises à des statuts personnels discriminatoires d'inspiration religieuse.

¹ *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 34/180 du 18 décembre 1979, entrée en vigueur le 3 septembre 1981, conformément aux dispositions de l'article 27(1)*

En Belgique, les femmes originaires du monde arabe sont victimes de discriminations multiples liées au genre, à l'origine et à la religion.

De plus elles subissent des nombreuses pressions, dont par exemple : difficultés à l'embauche et sur le lieu de travail, difficultés économiques, déchirement entre leurs diverses appartenances, stigmatisation, pression religieuse communautaire.

Pour mieux comprendre cette problématique, nous avons donc voulu approfondir la connaissance des textes légaux et religieux, la position des différents féminismes sur ces questions et la situation réelle vécue par les femmes. Ces sujets ont été déclinés en 5 thèmes décrits ci-après.

Nous devons cependant préciser d'emblée que le cadre des Assises nous limitant dans le temps, nous avons décidé de mener ce projet en deux phases. Dans la première phase, interpellés par l'actualité, nous avons voulu obtenir des informations directes sur la situation des femmes originaires du monde arabe en Belgique afin de pouvoir proposer des recommandations à mettre en oeuvre. Dans la deuxième phase, que nous espérons pouvoir poursuivre dans les mois à venir, nous consoliderons les premières informations obtenues et nous étudierons de manière plus approfondie les autres thématiques.

Nous soulignons que notre étude ne prétend pas être une étude scientifique mais doit être prise à titre indicatif. Ce projet exprime notre volonté d'attirer l'attention sur les discriminations et la souffrance qui en résulte, qu'elle soit physique ou psychologique, vécues par les femmes originaires du monde arabe.

Il faut aussi préciser que par l'expression « femmes originaires du monde arabe », nous entendons parler de toutes les femmes issues de la zone géographique se référant aux vingt-deux états de la Ligue Arabe, et non pas nous référer à une approche ethnique.

Nous voulons aussi insister sur la complexité de traiter ces questions qui sont trop souvent simplifiées par les médias et utilisées à des fins politiques et communautaires, sans se soucier du droit des femmes et sans laisser d'espace pour une réflexion libre et constructive.

Enfin, par ce projet, nous souhaitons encourager la conduite d'enquêtes et d'études approfondies sur toutes les formes de discriminations vécues par la femme originaire du monde arabe, qu'elle réside dans son pays d'origine ou dans un pays d'accueil.

2. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif principal de ce projet est de permettre d'améliorer la compréhension de l'influence et de l'interférence des questions religieuses ou dites religieuses sur les droits des femmes originaires du monde arabe.

Cette action s'inscrit dans la promotion du dialogue des cultures et de la connaissance de la culture ou des convictions religieuses ou philosophiques des autres.

La meilleure connaissance de ces questions permettra d'améliorer le dialogue interculturel et de diffuser des informations et recommandations tant aux groupes cibles, bénéficiaires directs, qu'aux pouvoirs publics.

Par ce projet nous visons donc :

- à améliorer la connaissance du public afin de favoriser une meilleure compréhension de ces questions par et pour un dialogue plus égalitaire et respectueux des différentes cultures qui forment aujourd'hui notre société belge ;
- à mieux cerner les acquis de l'égalité des genres et à identifier les forces et faiblesses des réformes religieuses récentes dans le monde arabe en faveur de l'égalité, comme au Maroc ;
- à mieux comprendre et faire comprendre les dangers du renforcement du religieux pour l'égalité des droits et notamment les droits obtenus dans les états démocratiques et laïques ;
- interroger, à travers l'histoire et l'actualité, la réalité des mouvements de femmes et de leur diversité, la relation avec les différentes religions et courants philosophiques, les perspectives et les risques de ces différents mouvements par rapport aux droits des femmes ;
- tenter de proposer à nos responsables politiques des pistes de réflexion sur cette problématique.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1. MISE EN OEUVRE DU PROJET

Après l'acceptation de notre projet par le Comité des Assises, nous avons fait appel aux membres de l'association pour former un groupe de travail pour le projet.

Suite à la première réunion, nous avons dégagé cinq thèmes à explorer pour cerner la problématique. Pour chacun de ces thèmes, nous avons identifié un objectif et formulé une série de questions (voir détails au point 3.2 ci-dessous).

Après un premier partage des responsabilités entre les membres bénévoles du groupe, nous nous sommes vite rendu compte que la tâche était trop importante pour être finalisée en six mois. Tout en avançant dans la compréhension des autres thèmes, nous avons donc décidé de nous concentrer plus particulièrement sur le thème 5.

Le thème 5, faisant référence à la situation des femmes et jeunes filles issues de l'immigration originaire du monde arabe en Belgique nous a semblé de par son actualité et les controverses qu'il déchaîne le plus urgent à approfondir.

Pour mieux appréhender les questions posées par ce thème, nous avons organisé deux tables rondes : la première regroupait des personnes directement impliquées en tant qu'acteur de terrain (animatrices et/ou responsables d'associations), la seconde réunissait des femmes originaires de différents pays du monde arabe, de différentes religions et aux parcours variés. Par ailleurs, soit sous forme d'entretien, soit par email, nous avons aussi recueilli l'avis de plusieurs personnalités du monde politique et associatif qui se sont déjà prononcées publiquement sur cette question.

Dans un futur proche, nous avons l'intention de développer les quatre autres thèmes afin de faire le lien avec le cinquième et ainsi étoffer notre propos.

3.2. ENSEMBLE DES THÈMES À ABORDER

Thème 1 : Les textes fondamentaux relatifs aux droits des femmes

Objectif: identifier tous les textes légaux ou institutionnels existants et en retirer les éléments importants pour notre projet.

- Niveaux international, européen, belge, monde arabe.
- Que disent-ils de la religion et de son influence sur les femmes ?
- Identification des lois, obligations, pratiques proposées.

Thème 2 : Les religions et les femmes

Objectif: identifier ce que disent les religions sur les femmes et leur influence sur celles-ci.

- Comment les textes parlent-ils des femmes ? Histoire et évolution par religion.
- Quelle est la mise en pratique actuelle ?
- Quelles sont les pratiques qui « s'appuient » sur la religion ?
- Quelles sont les contradictions qui existent entre religion et droit ? Quelles solutions ont été trouvées ?
- Comment vivre sa foi en tant que femme ? Comment les femmes vivent-elles leur foi dans les différentes religions ? (un peu – beaucoup – passionnément) Quelle marge de manœuvre ont-elles et sur quelle base ou avec quels moyens ?
- L'Islam est diabolisé : pourquoi ? Par qui ? Quelle est la situation dans les pays arabes et en Europe ? Quel est le rôle des femmes dans cette situation :

Thème 3 : Les féminismes, les féministes et les religions

Objectif: Dans le contexte de la relation des femmes avec la religion, mieux comprendre l'évolution des féminismes, les leçons à tirer des combats passés et identifier des démarches à proposer pour l'avenir.

- Introduction : historique et évolution des mouvements féministes : Europe et Amérique, arabe, musulman. Comment / pourquoi sont-ils nés ? A quels besoins répondaient-ils / répondent-ils ? Qu'ont-ils revendiqué ? Qu'ont-ils obtenus ?
- Quels féminismes ? Laïques / religieux - musulman européen / arabe ?
- Situation actuelle : quelles revendications ? Quelles avancées au niveau de la loi, de la pratique ?

Thème 4 : Le droit des femmes dans le monde arabe et en Belgique

Objectif: Mieux comprendre la situation spécifique des femmes originaires du monde arabe en Belgique (Quelles femmes ? Quelles origines ?)

- Entre lois et pratiques : quelle est la situation actuelle des femmes dans le monde arabe et en Belgique ? Avancées, obstacles, perspectives d'avenir ?
- Quels sont les dynamiques et mouvements existants dans d'autres pays (européens ou arabes) qui influencent ou pourraient influencer, positivement ou négativement, les femmes d'origine arabe en Belgique ?
- Les avancées des droits des femmes en Belgique : histoire, contexte, état actuel, lois et réalités.

Thème 5 : La situation des femmes et jeunes filles issues de l'immigration en Belgique : entre intégration, tradition et repli identitaire.

Objectif: mieux comprendre les situations spécifiques des femmes immigrées originaires du monde arabe et les perspectives d'avenir.

- De quelles discriminations sont-elles victimes ? Discrimination de genre ? Discrimination religieuse ? Discrimination culturelle ? autres ?
- Quels sont le poids et le rôle du statut social et économique ? Quels sont les problèmes rencontrés, leurs liens avec les religions, avec la culture d'origine ?
- Quelle est l'influence du pays d'origine ? Quelle identité ? (1^e, 2^e, 3^e génération ?)
- Ont-elles peur de l'assimilation ?
- Qui décide ? Qui dicte la loi et les normes ?
- Comment garder son « identité » (pour les hommes comme pour les femmes) sans s'enfermer dans des pratiques archaïques et discriminatoires ?
- Quel est le rôle des femmes en tant que « gardienne de la tradition » ?
- Quelle est la relation de ces femmes avec la société belge ? Quelle image en ont-elles et quelle image donnent-elles aux belges, à leur communauté : Comment échangent-elles avec les belges ?
- Quelles perspectives ?

4. LA SITUATION DES FEMMES ET JEUNES FILLES ISSUES DE L'IMMIGRATION EN BELGIQUE (THÈME 5)

4.1. INTRODUCTION

Alors qu'on assiste à une surmédiation d'un aspect de la question des femmes originaires du monde arabe, à savoir le voile chez les musulmanes, d'autres aspects de la problématique que rencontrent les femmes originaires du monde arabe, qu'elles soient musulmanes ou chrétiennes, sont occultés.

Pour ce thème, nous avons voulu recueillir le témoignage des femmes au travers de deux groupes. Le premier regroupait des actrices de terrain qui sont en contact direct et quotidien avec les femmes peu ou pas scolarisées fréquentant les associations d'éducation permanente, le second groupe réunissait des femmes originaires du monde arabe, étudiantes ou diplômées et engagées dans la vie active.

Nous avons organisé deux tables rondes dans le but de connaître leur opinion sur l'existence d'éventuelles discriminations de genre véhiculées au nom d'une certaine légitimité religieuse, les stratégies mises en place si discrimination de ce genre il y a, ainsi que leur opinion sur la possible mise en œuvre de politiques des pouvoirs publics sur cette question.

En parallèle, nous avons interrogé des personnalités du monde intellectuel et politique belge se prononçant parfois ou régulièrement sur la question.

Nous souhaiterions encore compléter les informations recueillies par un questionnaire plus détaillé destiné aux femmes belges issues du monde arabe.

4.2. PREMIÈRE TABLE RONDE

4.2.1. MÉTHODOLOGIE

Au cours de cette première table ronde, nous avons invité des responsables d'associations ou des animatrices en contact direct avec des femmes originaires du monde arabe.

En préparation à cet échange, nous leur avons demandé de relever, par sondage auprès de leur public et par leur expérience de terrain, les inégalités et injustices vécues et ressenties par les femmes qui fréquentent les associations ainsi que les plaintes exprimées par celles-ci.

4.2.2. SYNTHÈSE DES INFORMATIONS RECUEILLIES

Au cours de ce premier « focus group », nous avons recueilli les plaintes exprimées par les femmes fréquentant les associations et évoquant une discrimination de genre légitimée au nom de la religion ou de pratiques dites religieuses.

Un premier constat est que le débat autour de ces questions commence à prendre forme dans certaines associations.

Nous devons aussi souligner que le lien entre les différentes plaintes évoquées ci-dessous et la religion n'est pas toujours établi par les femmes. Cependant les animatrices observent que les motifs religieux sont de plus en plus invoqués pour justifier les discriminations de genre. Pourtant, bien souvent, les femmes disent elles-mêmes penser que ce n'est pas la religion qui impose ces pratiques mais qu'il est juste question de la volonté des hommes. Il a été souligné à plusieurs reprises que les imams de certaines mosquées ont de plus en plus d'influence et encouragent au repli identitaire. Les animatrices témoignent aussi de la montée du religieux en général comme par exemple le rôle grandissant des églises évangéliques qui influence les femmes immigrées d'autres régions.

(1) PLAINTES LIÉES AU MARIAGE

- **Mariages arrangés et mariages forcés** - Auparavant les mariages arrangés étaient fréquents, ceux-ci étaient liés à la volonté des parents d'unir leurs enfants à un conjoint de « bonne famille ». Maintenant, on assiste plus souvent à des mariages forcés avec des conjoints du pays d'origine dans lesquels ce sont des raisons socio-économiques qui priment.
- **Choix matrimonial** - Bien souvent les jeunes filles n'ont pas la liberté de choix de leur conjoint. Le mariage avec un non musulman n'est pas envisageable.
- **Polygamie** - Ce phénomène est en croissance. Les femmes, souvent âgées de 40 ans ou plus, le vivent comme un échec personnel et une humiliation sociale. Des hommes, à l'âge de la pension concluent un deuxième mariage avec une femme plus jeune et ne s'en cachent pas. Ces mariages sont conclus soit en Belgique, sous forme religieuse, soit au pays d'origine. Les femmes dénoncent l'utilisation de la religion comme prétexte pour justifier cette pratique. Les hommes se justifient sur le compte de la polygamie « autorisée » en Islam. Les femmes ayant vécu cette situation éprouvent un sentiment d'injustice envers leur investissement dans le foyer et auprès de leur mari. De plus, face à cette situation



Le mariage forcé a existé et existe encore. Avec les filles de mon quartier on en discute beaucoup. Soit elles acceptaient pour avoir la paix, soit elles se faisaient harceler par leur grand-mère ou... souvent par les femmes-mêmes de la communauté !



Une femme m'a dit :
" Trente-six ans de service F. ! Qu'est-ce que ça veut dire ? Je n'ai pas travaillé... J'ai consacré trente-neuf ans à me lever pour lui faire son petit-déjeuner, lui préparer son pique-nique, nettoyer la maison, m'occuper des enfants, pour que, quand il rentre à la maison, les enfants sont nourris, la maison est propre, et le reste quoi ! Trente-neuf ans de service pour qu'ensuite il se promène la main dans la main avec une jeune de vingt ans qui est plus jeune que le plus jeune des enfants... "





... Leurs maris disent :
" Je t'ai envoyée à l'école
pour que tu parles le
français (...) pas pour que
tu apprennes les droits
des femmes! "



la femme se retrouve dépourvue de tout bien, les actes administratifs étant très souvent au nom unique du mari.

- **Choix d'une contraception** - Les femmes n'ont pas toujours la liberté de contrôler la conception. Par ailleurs, dans certaines associations les femmes boycottent certains ateliers portant sur ces sujets.
- **Virginité** - La virginité de la jeune fille est une condition sine qua non pour le mariage d'où le phénomène de reconstruction de l'hymen.
- D'autres plaintes ont encore été évoquées par les femmes comme la responsabilité attribuée à la femme en cas de stérilité du couple ainsi que le contrôle exercé par les belles-mères.

(2) PLAINTES LIÉES À LA PRESSION COMMUNAUTAIRE



...beaucoup de femmes
nous ont dit qu'elles
étaient plus libres au
Maroc qu'ici et que le
voile elles l'ont mis ici
et que ce n'était pas par
choix. Mais c'est devenu
par choix pour qu'on leur
foute la paix.



- **Contrôle de la liberté de mouvement** - Ce phénomène s'est accru ces dernières années. Certaines femmes qui participaient régulièrement aux activités ont disparu du monde associatif. D'autres se cachent pour venir au cours.
- **Contrôle social de la communauté religieuse** - Sous prétexte d'appartenir à la même religion, un contrôle social s'est mis en place et s'exerce sur les jeunes filles et les femmes. Des « intégristes » essaient d'imposer un certain modèle dans les quartiers populaires en se servant parfois de groupes des jeunes lesquels, dans la rue, intimident les femmes et les filles qui ne portent pas le voile.
- **Endoctrinement des jeunes par des « intégristes »** - Certaines mamans craignent ce phénomène pendant les vacances pour leurs fils qui restent en Belgique.
- **Pression communautaire** - La pression communautaire est facilitée par la ghettoïsation des quartiers et les femmes considèrent qu'elle est plus forte ici qu'au Maroc par exemple.



Si on lit les évaluations
d'il y a deux ans et
maintenant, on voit que le
travail d'éducation
permanente est là. Les
premières évaluations
c'était la fermeture, c'était
dans les débats: " haram "
ou pas " haram ".



- **Augmentation du contrôle social au sein même des associations** - Certaines mosquées prêchent contre les asbl d'éducation permanente et envoient des femmes au sein des associations pour entraver certains cours qui, selon ces mosquées, pousseraient les femmes à divorcer.
- **Autocensure et interdiction** : - Tout devient « haram ». Cette interdiction rend le travail d'éducation permanente difficile. Par exemple : ne pas venir au cours le vendredi, ne pas danser dans les fêtes organisées entre femmes dans l'association.

- **Jugement entre femmes** - Les femmes séparées ou divorcées, sont jugées au sein du groupe et sont désignées comme mauvaises musulmanes. Toute critique ou jugement sont justifiés par la religion.
- **Contrôle intergénérationnel des femmes sur les jeunes filles** - Ces dernières n'osent pas prendre la parole librement en présence des aînées de peur que leur parole soit rapportée.
- **Difficulté de débat et accusation de racisme** s'il y a une tentative de dialogue autour des questions qui touchent à la religion.

(3) PLAINTES LIÉES À LA CELLULE FAMILIALE

- **Non-partage des tâches domestiques** - Les tâches domestiques reviennent exclusivement à la femme.
- **Différence dans l'éducation et le traitement des filles et des garçons** - Au nom d'une certaine image véhiculée (parfois par les imams) de la place de la fille/femme et de celle du jeune homme/homme, une différence d'éducation et de traitement est exercée.
- **Voile** - Certaines femmes racontent la pression des enfants pour que leur mère porte le voile afin d'être bien vue ou la nécessité de le porter afin de pouvoir être intégrée dans la vie sociale du quartier. Les jeunes filles et les femmes sont souvent plus libres de sortir dans les lieux publics avec le voile. Par contre, quand il s'agit pour elles de trouver un stage ou un travail, le voile représente un obstacle.
- **Problèmes de reconnaissance et de pouvoir**- La femme qui n'est pas épouse et mère n'a pas de statut ni dans la communauté ni à ses propres yeux, elle n'existe pas. Il est donc très difficile pour une femme de mettre en péril ces deux statuts. L'homme, lui, est souvent frustré car il n'a pas de travail ou pas de travail valorisant et il a besoin de montrer son pouvoir en exerçant son autorité sur sa femme et ses enfants.
- **Problème de dialogue et précarité** - Dans la relation avec le mari, pas de respect. Les femmes sont dans des situations précaires et que cela arrive que le mari ne veuille pas travailler et que la femme ne soit pas entendue sur ce point.



Elles ont aussi dit que ce sont leurs enfants qui subissent des discriminations. Lorsqu'elles ont des filles qui sont à l'université et qui sont obligées d'enlever leur foulard par exemple ou lorsqu'elles sont en stage. " C'est dommage parce que ma fille n'est pas intégriste, c'est elle qui a voulu le mettre "



Par rapport à l'homosexualité, il y a énormément de personnes homosexuelles dans la communauté maghrébine -aller voir à la gay pride- c'est une réalité, elle existe. Mais dans la communauté, dans les quartiers on dit que "ça n'existe pas chez nous", on préfère fermer les yeux. Et quand ça arrive, on passe à tabac soit le garçon ou la fille.



(4) STRATÉGIES MISES EN PLACE PAR LES FEMMES



L'émancipation pour elles, c'est être propriétaires de quelque chose. Parce que elles, en tant que femmes, elles n'ont jamais été propriétaires de quoi que ce soit.



- **Le mensonge** - Pour beaucoup c'est encore l'unique solution. Certaines femmes dissimulent leur matériel du cours en le laissant dans l'association. Cependant, certaines associations refusent de participer à cette stratégie pour encourager les femmes à dialoguer avec leurs maris et à leur exprimer leur point de vue.
- **Le débat avec le mari** - Grâce aux connaissances apprises lors des ateliers portant sur la religion ou le droit, elles sont mieux armées pour discuter.
- **La modification du mode de communication** - Les femmes sont encouragées à passer de la demande de permission pour faire quelque chose à simplement prévenir qu'elles vont le faire.
- **La solidarité entre femmes.**

4.3. DEUXIÈME TABLE RONDE

4.3.1. MÉTHODOLOGIE



Le problème ce n'est pas la religion. La religion que je connais donne une liberté à la femme. ...Le problème est que dans les sociétés patriarcales les hommes utilisent la religion pour juger les femmes.



Les participantes de cette deuxième table ronde étaient des femmes originaires du monde arabe, étudiantes ou diplômées, et engagées dans la vie active. Cette rencontre anonyme et restreinte à huit femmes a réuni un panel représentatif des femmes du monde arabe qu'elles soient dites migrantes ou nées sur le sol européen. Ainsi les participantes étaient originaires des pays du Maghreb et du Mashrek les plus représentés en Belgique, qu'elles soient de culture chrétienne ou musulmane, croyantes, pratiquantes ou athées

Nous leur avons d'abord demandé d'apporter leur témoignage sur les éventuelles inégalités de genre qu'elles auraient rencontrées et leur lien éventuel avec la religion ou les pratiques dites religieuses.

Nous les avons ensuite interrogées sur les stratégies éventuellement suivies ou les justifications invoquées pour diminuer l'impact de ces inégalités.

La table ronde a été l'occasion d'une mise en commun et d'un échange sur les pistes à explorer pour mieux comprendre et combattre les inégalités de genre, tant au niveau individuel qu'au niveau communautaire ou au niveau politique.

4.3.2. SYNTHÈSE DES INFORMATIONS RECUEILLIES

(1) LES PLAINTES RELAYÉES PAR NOS TÉMOINS SUR BASE DE LEUR EXPÉRIENCE PERSONNELLE

- **Mariage arrangé** - Même quand le mariage n'est pas réellement arrangé, le poids communautaire est tel que les mères expriment clairement leur préférence du choix d'un conjoint de la même communauté religieuse.
- **Mariage forcé** - La cérémonie est arrangée dans le pays d'origine par les parents, les papiers de la jeune femme sont confisqués.
- **Différence de traitement entre les garçons et les filles dès le plus jeune âge** - Les interdits sont nombreux pour les filles, contre une liberté exacerbée des garçons. Par exemple, les filles pratiquant des activités sportives comme le vélo ou celles qui fréquentent les cafés sont mal vues.
- **Héritage** - Il existe une différence dans le partage des biens entre les garçons et les filles au moment de l'héritage.
- **Transmission de la nationalité aux enfants** – Dans certains pays, une femme ne peut transmettre sa nationalité à ses enfants si elle est mariée avec un étranger, par contre un homme le peut.
- **Discriminations envers l'individu homosexuel** - L'homosexualité reste un sujet tabou qui peut donner lieu à des mariages forcés.
- **Discrimination au moment du divorce** – Différentes injustices ont été évoquées telles que : les conditions pour obtenir le divorce, le partage des biens du couple souvent enregistrés au nom unique du mari, la garde des enfants et l'impossibilité de refaire sa vie.
- **Contrôle de la liberté de mouvement** - Une femme doit toujours demander la permission à son mari avant de sortir.
- **Le code vestimentaire** - Le degré de respectabilité de la femme passe par sa tenue vestimentaire. En Egypte, par exemple, les femmes coptes commencent à porter le voile pour éviter d'être harcelées dans la rue. D'un autre côté, obliger les jeunes filles à porter le voile les sexualise très tôt et leur inculque la notion de ségrégation. Grandir dans cet environnement conduit les filles à se marier très jeunes, à ne pas avoir l'occasion de faire des études ni de s'émanciper économiquement.



Un homme maronite peut se marier avec une fille qui n'est pas maronite, mais pour une fille maronite c'est pas possible..



La précarité est de plus en plus grande et on l'attaque pas de front. Et les gens sont en demande ils vont aller là où on leur permet ça.



...le fait qu'il y ait des témoignages concrets qui nous racontent qu'à l'époque du Prophète, dans les premiers temps de l'islam, les femmes priaient à côté des hommes dans la même pièce c'est quand même quelque chose d'important qui fait partie de la Sunna et qui doit être en principe respecté par tous les musulmans...





... dans le cas où une fille subit des violences de son père qui dit " je fais ça pour qu'elle applique bien la religion " ..., on fait intervenir des religieux qui diront que la religion ne permet pas ce genre de choses et quand la religion ne permet pas d'aller à l'encontre de certaines pratiques: il y a des lois en Belgique.



(2) STRATÉGIES POSSIBLES ÉVOQUÉES

- **Alphabétisation et droit à l'éducation** - Il importe d'utiliser l'environnement relativement sécularisé en Belgique et l'enseignement obligatoire pour renforcer la conscientisation au droit des femmes et les encourager à réfléchir et à agir pour améliorer leur situation et être responsables de leur vie.
- **Connaître les textes sacrés** - En s'intéressant à leur histoire et en contextualisant les textes, les femmes se dotent d'outils pour contre-argumenter les justifications énoncées.
- **Porter le voile** - Permet aux femmes de se mettre l'étiquette de « bonne fille ».
- **Lutter contre certaines discriminations en faisant intervenir des dignitaires religieux** – Certaines femmes et associations font appel à des religieux pour faire respecter la loi, par exemple pour éviter les mariages forcés, pour empêcher certaines violences. Cela permet de contredire ou déconstruire certaines situations justifiées par la religion.
- **L'indépendance économique** - En travaillant, la femme devient indépendante économiquement et en meilleure position pour revendiquer ses droits.

4.4. QUESTIONS AUX PERSONNALITÉS

Deux questions ont été envoyées à quelques personnalités (intellectuel(le)s, féministes, féministes « musulmanes », politicien(ne)s) intéressées par la problématique des droits de la femme belge issue du monde arabe et s'exprimant publiquement, parfois ou régulièrement sur le sujet.

Les questions posées sont les suivantes :

- Selon votre compétence ou expérience, y-a-t-il des discriminations de genre, subies ou rencontrées par les femmes belges issues du monde arabe, légitimées par la religion ou des pratiques dites religieuses ? Si oui, pourriez-vous les citer ?
- Dans le cadre de notre projet, nous allons soumettre des recommandations au comité de pilotage des Assises et aux institutions politiques concernées : quelles sont, à votre avis, les moyens à mettre en œuvre pour combattre ces discriminations ?

4.4.1. LISTE DES DISCRIMINATIONS RELEVÉES

- **Discrimination à l'école et à l'emploi** pour les filles et les femmes portant le foulard.
- **Mariages forcés.**
- **Interdiction de sortir.**
- **Imposition du port du foulard.**
- **Violences intrafamiliales** comme mécanisme de contrôle et d'obéissance des femmes.

4.4.2. RECOMMANDATIONS

Les recommandations exprimées par les personnalités sont intégrées au point suivant 4.5.

4.5. RECOMMANDATIONS ISSUES DES TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE DU THÈME 5.

Ces recommandations regroupent celles exprimées par les participantes aux deux tables rondes ainsi que celles exprimées par les personnalités interrogées.

MESURES À PRENDRE EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS

- **Donner les moyens aux associations qui travaillent sur les droits des femmes** - Le travail réalisé par les associations d'éducation permanente doit être soutenu car ces associations représentent le moyen indispensable pour maintenir les femmes dans la sphère publique. Grâce aux cours ou aux ateliers qu'elles suivent, ces femmes acquièrent des compétences qui leur permettent d'être mieux équipées face aux situations difficiles qu'elles rencontrent dans la sphère publique et dans la sphère privée.
- **Plus de femmes relais** de culture musulmane dans les associations car certaines animatrices se sentent démunies face à des comportements pour lesquels elles n'ont pas les connaissances culturelles et surtout religieuses pour y répondre.
- **Promouvoir l'interculturalité** en proposant des formations aux formateurs.

- **La création d'activités et de cours spécifiques aux hommes** - Ces cours incluraient les hommes dans le dialogue sociétal, les sensibiliseraient davantage à la problématique des droits des femmes afin de les allier à cette cause.

MESURES À PRENDRE AU NIVEAU JURIDIQUE OU POLITIQUE

- **Prêter plus d'attention** aux associations qui diffusent, surtout parmi les jeunes, des idées rétrogrades.
- Veiller à **ne pas tenir un discours stigmatisant** lorsque des problèmes intra-communautaires sont relayés par les acteurs de terrain.
- Toute imposition d'apparence ou de comportement (mariage forcé, interdiction de sortir, obligation du port de foulard) doit être considérée comme une **violence**, et **réprimée** en tant que telle sans pour autant légiférer de manière à viser et donc stigmatiser un groupe d'individus particulier. De plus, concernant le voile par exemple, il ne s'agit pas de s'en prendre à celle qui le porte mais à celui ou celle qui l'impose.
- Concernant les pays d'origine, et dans le cadre de la **politique étrangère**, inclure systématiquement la **notion du genre et plaidoyer** pour que cette dimension soit toujours prise en compte dans les décisions politiques.
- Le changement **des lois et des pratiques dans les pays d'origine** est important. Au niveau international, renforcer l'appui à la société civile pour qu'elle puisse elle-même servir de levier pour influencer les politiques nationales. Encourager les mesures en faveur de l'équilibre entre les genres.

MESURES À PRENDRE AU NIVEAU ÉDUCATIF ET SOCIAL

- Créer plus de **structures sociales** qui pourraient **accueillir** les femmes que ce soit pour les loger dans des situations de détresse, pour recueillir leur parole et pour les **informer** sur les différents sujets qui les préoccupent.
- Mieux protéger les **victimes**. Cela implique des personnes formées à ces problématiques dans les écoles, les centres PMS et les services de prévention dans les entreprises.
- Ouvrir des **lieux de parole et d'écoute**, où hommes et femmes peuvent, ensemble ou séparément, dialoguer, permettrait à chacun et chacune de s'exprimer en terrain neutre en discutant notamment des rôles attribués aux genres.

- Créer des **espaces mixtes** pour que les jeunes, garçons et filles, puissent se rencontrer, se connaître et bâtir ainsi des relations saines.
- **Utiliser des « agents de change »** - Il est important de montrer aux femmes des exemples de celles qui ont réussi. Par exemple celles qui ont suivi des cours ou formations dans les associations et qui ont réussi. L'image positive dégagée par ces personnes inciterait les femmes à plus d'émancipation.
- **Engager plus d'animatrices** dans les centres pour jeunes et dans les maisons de quartier.
- Donner plus de moyens à l'élaboration d'une **politique culturelle** valorisant notamment la culture d'origine pour aider les gens à se réconcilier avec leurs différentes identités et ainsi rééquilibrer le référentiel identitaire religieux. Les jeunes des quartiers défavorisés doivent **bénéficier d'un enseignement de qualité** tout comme ceux des quartiers plus aisés.
- Prêter plus d'attention aux **conditions de recrutement des professeurs de religion** et à la nécessité de leur formation permanente notamment sur le contexte belge.
- **Remplacer ou compléter les cours** de religions par **des cours d'histoire des religions et/ou de philosophie** qui regrouperaient les élèves actuellement divisés par confession.
- Faciliter **l'accès des femmes au travail** - Les soutenir dans leur recherche d'emploi en multipliant les services d'accueil pour enfants, en individualisant l'accompagnement dans la recherche d'emploi et en valorisant leur profil. D'autre part, nouer des partenariats entre Actiris et les crèches communales afin de faciliter cette alliance entre la famille et le travail. Ainsi cela appuiera leur démarche auprès de leur entourage qui veut les cantonner au rôle de femmes au foyer.

MESURES À PRENDRE POUR MIEUX INTÉGRER LA DIMENSION GENRE

- Intégrer systématiquement **l'approche genre** dans les appels à projets de la communauté française et flamande, concernant les actions de quartiers.
- Encourager des **enquêtes/recherches** sur les conditions de vie des femmes et des jeunes filles issues de la communauté originaire du monde arabe vivant en Belgique.

5. CONFÉRENCE FINALE

5.1. INTRODUCTION

La conférence de clôture de la première phase du projet a eu lieu le 29 juin, au Centre Amazone. Cette rencontre avait deux objectifs: le premier était de présenter au public les résultats de notre travail et d'échanger avec lui autour de cette question; le deuxième était d'avoir l'avis de deux experts sur le rapport des étapes précédentes que nous leur avons soumis quelques jours auparavant.

Une cinquantaine de personnes était présente parmi lesquelles des femmes qui ont participé aux tables rondes, des membres de notre association et d'autres représentants d'associations ainsi que des journalistes et militants intéressés par le sujet.

Nos deux experts étaient Madame Hafida Bachir, présidente nationale de l'association Vie Féminine et Monsieur Edouard Delruelle, directeur-adjoint du Centre pour l'Egalité des Chances et la lutte contre le Racisme. Nous avons basé notre choix sur l'importance, pour notre thème, de faire intervenir des experts dans le féminisme et les droits des femmes en lien direct avec les femmes issues de l'immigration et dans la lutte contre les discriminations.

5.2. INTERVENTION DE MADAME HAFIDA BACHIR

H. Bachir souligne qu'elle intervient en tant que féministe, responsable d'un mouvement féministe et donc à partir de cet ancrage et de cette identité.

De l'intervention de H. Bachir, nous relevons les points suivants:

- **Il importe de resituer les problèmes que vivent les femmes de l'immigration dans un contexte plus global:** le patriarcat est un système de domination qui est un problème commun à toutes les femmes.

EXEMPLES:

- **Les violences à l'égard des femmes:** trois types de violences sont mentionnés: le rappel à l'ordre quand elles transgressent la norme d'une manière ou d'une autre, le harcèlement sexuel et le viol. En plus, il y a les violences psychologiques, les pressions sociales, les violences économiques et les violences physiques. Toutes ces violences servent à faire rentrer les femmes dans l'ordre,

à les contraindre à se conformer aux règles, à les dominer et à contrôler leur corps. Il s'agit donc d'une oppression structurelle et non pas d'un problème individuel. D'après les Nations Unies, la violence à l'égard des femmes traduit les rapports de force historiquement inégaux entre les sexes qui ont abouti à la domination et la discrimination des hommes sur les femmes. La conférence interministérielle belge a aussi reconnu cet aspect de la violence. Donc, vu la panoplie des violences et les définitions officielles, il n'est pas difficile d'y intégrer ce que vivent les femmes issues de l'immigration. Même si l'analyse du système patriarcal doit intégrer aussi les aspects qui sont fondés sur l'origine, mais les discriminations ne sont pas des strates superposées les unes aux autres car il n'y a pas de hiérarchie entre ces types d'oppression. C'est toujours la même domination qu'il y a derrière mais de façon différente.

En effet, AWSA-Be adhère à l'idée que l'oppression est structurelle et non pas individuelle d'où l'importance d'analyser cette structure. Nous insistons aussi sur la non hiérarchisation des discriminations vécues. Il n'y a pas de discriminations moins importantes ou moins condamnables sous couvert du relativisme culturel. Toutes les discriminations doivent être dénoncées peu importe leur motivation. Nous sommes également d'accord sur le fait que la violence faite aux femmes regroupe tous ces aspects et la démarche suivie par ce projet est d'étudier un système patriarcal particulier dans le but d'y apporter les réponses optimales tout en l'incluant dans la lutte générale de l'oppression faite aux femmes. En effet, même si le patriarcat est le nom donné à toute domination masculine subie par les femmes à travers le monde, celui-ci a des manifestations différentes selon les sociétés et les cultures. Il est important de tenir compte de ses différents modes d'expression et de ses justifications spécifiques pour mieux le déconstruire.

- **Les mariages forcés, les mariages arrangés et la polygamie**: H. Bachir dénonce l'instrumentalisation des associations auxquelles on demande de travailler sur ces questions présentées comme spécifiques à une population arabo-musulmane. Elle est persuadée que les mesures prises risquent de n'avoir aucun impact ou même d'avoir un impact négatif. Le risque étant que cette lutte contre les mariages forcés au nom de l'égalité de sexe serve de prétexte pour une politique d'immigration encore plus restrictive. D'autre part, on risque, en se focalisant sur cet aspect, d'occulter la violence qui est faite à des milliers de femmes ici et d'empêcher de prendre des mesures réelles pour arrêter ces violences, peu importe l'origine.
- Malgré la reconnaissance des mariages forcés et de la nécessité d'aider celles qui en sont victimes, H. Bachir explique que certaines filles, piégées par le contexte

idyllique des vacances dans le pays d'origine, concluent des mariages qu'elles regrettent une fois de retour en Belgique. Ces mariages sont ensuite qualifiés de mariages forcés ou arrangés. Il ne faut pas nier aux femmes leur capacité décisionnelle même si certaines décisions sont piégeantes pour elles.

AWSA-Be partage entièrement avec H. Bachir sa prudence par rapport à l'instrumentalisation de certains combats féministes à des fins politiques. Ceci étant dit, d'après notre expérience et nos témoins, la question liée au mariage forcé est un problème réel qui doit être pris en charge. La dénonciation par nos témoins de cette discrimination est significative et nous ne pouvons pas la passer sous silence. Le contexte de l'immigration, la peur de « perdre ses enfants » - surtout les filles - la grande différence entre les systèmes de valeurs des pays d'origine et d'accueil, certaines restrictions d'ordre culturel et/ou religieux quant au choix du partenaire, ainsi que la misère économique des pays d'origine facilitent ces pratiques autour du mariage. Encore une fois, pour nous, ces questions doivent être posées, analysées et comprises pour pouvoir y répondre de manière adéquate. Passer sous silence des souffrances réelles et vécues par nombre de femmes par peur de stigmatiser serait selon nous une grave erreur. C'est dans ce sens qu'AWSA-Be fait partie du réseau belge Mariage et Migration qui rassemble plusieurs associations bruxelloises confrontées à la problématique des mariages contractés dans un contexte de migration (dont fait également partie Vie Féminine). Nous devons œuvrer ensemble pour que ces problématiques soient débattues tout en restant vigilant au risque de stigmatisation du groupe concerné. Grâce aux efforts des associations de femmes, le plan d'action national 2010-2014 en matière de lutte contre les violences entre partenaires a été élargi aux mariages forcés et aux mutilations sexuelles.

- **L'importance de la démarche de l'éducation permanente :** l'éducation permanente doit se faire à plusieurs niveaux. Le premier est de créer des lieux accessibles et les conditions de rencontre nécessaires en tenant compte des contraintes des femmes. Comme féministes, on peut critiquer des engagements qui piègent les femmes mais ce sont leurs engagements et nous nous devons de les respecter y compris les engagements spirituels. Le deuxième niveau est de partir de la parole et de la réalité des femmes. De ce rapport, H. Bachir pointe le fait qu'entre représentantes d'associations, femmes originaires du monde arabe et politiques, seules les femmes originaires du monde arabe parlent en terme de droits : l'héritage, le divorce ou la transmission de la nationalité. Comment se saisir de ces revendications dans une association d'éducation permanente ? Il ne suffit pas de constater, il faut travailler sur ce que les femmes expriment, sur ce qu'elles vivent.

Le troisième niveau c'est de dénoncer ce qu'elles vivent et non pas de les dénoncer elles.

Le quatrième niveau c'est d'arriver à provoquer des changements individuels et collectifs dans la vie des femmes au travers des changements culturels qu'elles peuvent faire. Il faut aussi arriver à des changements collectifs en défendant de manière publique et en demandant des mesures égalitaires.

L'éducation permanente consiste donc à donner des outils pour réfléchir et déconstruire et non pas des injonctions d'émancipation. Le slogan féministe des années 70 « ne me libère pas, je m'en charge » semble être oublié quand il s'agit des femmes immigrées.

AWSA-Be, comme mentionné plus haut dans le descriptif méthodologique de la première table ronde, a demandé aux responsables d'associations d'effectuer un travail en amont avec les femmes de leur public et ainsi nous rapporter leurs paroles lors de la table ronde. Les plaintes relayées sont donc le fruit de leur réalité recueillie par l'intermédiaire des animatrices. Dans une suite donnée au projet, AWSA-Be envisage de faire circuler un questionnaire (en cours d'élaboration) dans les associations de femmes mais également de réaliser des entretiens individuels avec celles qui souhaiteraient apporter leur témoignage. Les participantes à la deuxième table ronde (dont H. Bachir salue le fait qu'elles parlent en terme de droits) sont pour la plupart universitaires et impliquées dans la vie active, à la différence des femmes fréquentant les associations d'éducation permanente. De plus, certaines de ces femmes universitaires, conscientes de leurs droits, militent pour le changement des lois dans leurs pays d'origine car elles sont conscientes de l'impact de ces lois encore présent sur la vie des femmes issues de ces pays en Belgique. D'autre part, il nous semble qu'il importe d'entendre les plaintes des animatrices, et par conséquent des associations. Il faudrait créer un espace de parole où les diverses associations pourraient dialoguer sur leurs expériences et débattre des difficultés de terrain rencontrées. Beaucoup d'animatrices nous demandent des formations de type interculturel, ce qui comporterait inévitablement le registre des croyances. C'est l'une des règles principales de l'animation et de la formation : connaître son public et ses spécificités.

Pour AWSA-Be, idéaliser toutes les femmes et les victimiser est en contraste avec les arguments cités plus haut par H. Bachir sur la capacité des femmes à faire des choix conscients parmi lesquels servant au mieux le patriarcat. Faut-il pour autant cautionner de telles pratiques? L'aliénation est parfois intériorisée ou volontaire, mais doit toutefois être dénoncée. Il est certain que certaines femmes, convaincues par des sermons religieux et politiques, servent le patriarcat et défendent un modèle qui pourtant opprime

la femme. Ainsi, une connaissance élémentaire des religions nous semble nécessaire quand on travaille en éducation permanente : déconstruire et réfléchir, deux termes utilisés à juste titre par H. Bachir. Mais pour faire ce travail il est nécessaire d'avoir et d'en fournir les outils.

Concernant le slogan « Ne me libère pas, je m'en charge » : fondée par trois femmes d'origine arabe, AWSA-Be continue, malgré la mixité de genre et d'origine de ses membres, à laisser la place la plus grande à l'expression des femmes issues de l'immigration. Nous faisons partie intégrante de ces femmes que nous défendons. En les défendant, nous nous défendons aussi, en traitant le sujet faisant l'objet de ce rapport, nous ne jouons nullement le jeu des politiques, mais nous osons ouvrir un sujet tabou dans nos communautés. Il serait hypocrite d'en ignorer le rôle joué dans la vie de tous. Le sujet est tellement tabou que nous avons promis l'anonymat à nos participantes. La question qu'on peut se poser est : pourquoi en tant que femmes d'origine arabo-musulmane, n'aurions-nous pas le droit de « réfléchir » et de « déconstruire » sur des sujets qui « nous concernent », des souffrances que « nous vivons » ? Cette réflexion doit elle être faite par d'autres ?

RECOMMANDATIONS DE H. BACHIR :

- Prendre des mesures urgentes contre les violences faites aux femmes et, en amont, lutter contre le sexisme qui tolère et banalise les violences physiques et autres.
- Elargir les revendications des plateformes déjà existantes et les enrichir par les réalités des femmes immigrées.
- Favoriser les actions qui permettent l'autonomie financière des femmes : emploi, revenus corrects, protection sociale, places d'accueil.
- Lutter contre les discriminations vécues par les femmes sur le marché du travail, surtout celles issues de l'immigration. Car une autonomie financière permet à ces femmes d'avoir une marge de manœuvre par rapport à leur conjoint et leur communauté.
- Travailler au niveau juridique et sur les droits des femmes cités plus haut: héritage, mariage, divorce, polygamie. Porter ces revendications aux niveaux belge, européen et international.
- Appliquer la loi sur le gender mainstreaming.

H. Bachir rappelle que Vie Féminine, avec d'autres associations de femmes, avait initié « une plateforme de répudiation » qui a réussi à modifier le droit international privé en Belgique pour que la répudiation ne soit plus reconnue.

Cette réussite mentionnée par H. Bachir montre que le fait de se focaliser sur un problème spécifique, en l'occurrence, la répudiation, - une injustice qui touche une catégorie particulière de femmes - n'a pas stigmatisé ces dernières et n'a pas porté préjudice à la réussite de la démarche. Cette expérience réussie pourrait donc être généralisée à d'autres discriminations même si nous devons les considérer chacune comme une des manifestations de la violence faite aux femmes.

5.3. INTERVENTION DE MONSIEUR EDOUARD DELRUELLE

L'intervention de Monsieur E. Delruelle a porté sur les points suivants :

- **L'importance de penser l'interculturalité différemment :**
E. Delruelle exprime des sentiments mitigés et de plus en plus déceptifs par rapport à l'interculturalité. Celle-ci ne devrait pas être élaborée qu'en termes culturels, où le risque est de réduire des questions et des problèmes au choc des civilisations, mais doit être pensée de manière transversale avec des applications concrètes par exemple au niveau de l'école, de l'emploi, du logement, de la santé, etc.
- **Relativiser l'histoire de culture, de monde, d'une part et les affaires de religion d'autre part :** il n'y a pas un islam par exemple, mais il y a des islams. E. Delruelle ne croit pas que ce soit la religion en tant que telle qui pose problème. Très souvent mal connus, les textes peuvent d'ailleurs être utilisés de sorte à ce que l'on puisse leur faire dire ce que l'on souhaite. Ce ne sont pas certains textes religieux qui ont été directement appliqués à la structure familiale, c'est aussi toute une organisation de la société et de la famille qui traverse les religions dont l'islam.
- **Le dialogue interculturel est toujours très difficile :** dans tous les pays, il se fait toujours dans la polémique. Au Québec, il y a eu un rapport mais le processus s'est fait dans un climat détestable. Idem pour le débat sur l'identité nationale en France. En Belgique, maintenant il y a prescription mais aucune revendication du rapport issu du dialogue interculturel n'a été mise en œuvre. D'autre part, la conclusion qu'on peut tirer est que ce ne sont pas forcément les femmes et hommes de culture qui sont les plus aptes à régler les problèmes d'interculturalité. Ce qu'il faudrait, c'est faire appel à des partenaires sociaux pour

voir comment concrètement régler la question et créer des ouvertures.

- **Le risque d'ethniciser les problèmes et le phénomène de la poupée russe** : les problèmes ne sont pas spécialement ethniques, ce sont des problèmes de discrimination, de migration, d'intégration... par exemple, on prétend parler de la culture, mais en fait on parle de la religion, de l'islam en particulier et puis pour finir du foulard. Cette ethnicisation des problèmes aboutit soit à stigmatiser des minorités soit à susciter le repli identitaire.
- **L'approche féministe de défense de la religion** : étonnement devant une évolution des problèmes, des rapports entre femmes et religions. Dans les années 60 et 80, le rapport religieux aux femmes concernait surtout le religieux subi par les femmes. Les combats tournaient autour du statut matrimonial et des structures de parenté. Il y a eu des avancées, surtout au niveau juridique, par exemple le critère de résidence qui se substitue au critère du pays d'origine du mariage. Lorsque l'on porte atteinte à un droit fondamental, c'est le critère de résidence qui prévaut. Il est étonnant de voir qu'aujourd'hui certaines revendications religieuses telles que le port du foulard, les horaires différenciés dans les piscines et les cours de gymnastique sont portées avant tout par des femmes.
- **Les droits fondamentaux et le droit à la différence** : il est évident que ce sont les droits fondamentaux qui priment et ils ne sont pas négociables juridiquement. Mais ils ne sont pas absolus, ils ne doivent être proportionnés et limités que par la loi. Les droits de l'homme sont portés par des individus mais ne sont pas individuels, ils sont relationnels. Ce sont des droits que nous possédons tous ensemble, qui permettent de gérer nos relations entre humains et qui supposent une culture commune et un droit à la différence. Au nom de ce droit à la différence, nous ne pouvons pas justifier certaines pratiques jugées inacceptables telle que la domination masculine. Car même si certaines sociétés se sont fondées sur un tel système, l'application des droits fondamentaux vise justement à refuser ce genre de pratique. Les limites du droit à la différence s'inscrivent donc dans la définition même des droits fondamentaux.
- **La culture de la diversité au lieu de la diversité des cultures** : une diversité de croyances, de convictions, de modes de vie et de spiritualité. Remplir tout cela dans une culture commune dont le socle est assez relativement bien décrit dans la loi. Par exemple, le voile intégral n'a pas de sens dans une société fondée sur les droits de l'homme, si l'on considère les droits relationnels et la relation à l'autre, comme une condition élémentaire des droits de l'homme.

Maintenant, faut-il pour autant l'interdire de manière précipitée c'est une autre question mais tout ce qui pourrait aider à réduire le phénomène du voile intégral est bon pour tous. Cet exemple montre que le droit à la différence dans ce cas n'a pas de sens.

- **Le libre choix et l'autonomie** : ce sont des droits fondamentaux tels que la liberté de religion et de porter des signes convictionnels. Mais à nouveau, cette liberté n'est pas absolue au nom de la neutralité de l'Etat, de l'école. Si l'on souhaite la limiter, il faudrait que ce soit la loi qui s'en charge et cela, de façon appropriée et justifiée.
- **Replacer les choses dans leur contexte** : nous ne parlons pas de l'islam, nous parlons d'individus qui sont, à un moment ou un autre, arrivés en Belgique. Il y a aussi la question de la politique migratoire et du regroupement familial. Il faudrait s'interpeller sur les conséquences de la politique du regroupement familial sur la façon dont les gens vivent leurs vies. Il y a une série d'autres politiques qui y sont liées comme la politique d'intégration. Il faut regarder où se trouve l'échec et analyser la réussite de la politique d'intégration ainsi que la question de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations multiples.
- **La diversité et l'interculturalité** : nous possédons de nombreuses lois contre les discriminations : le décret neutralité, le pacte scolaire, le pacte culturel, ... A ce sujet, le centre pour l'égalité des chances estime, par exemple, qu'il ne faut pas faire des accommodements raisonnables une force juridique ni une obligation juridique. Le caractère raisonnable de ces recommandations est un caractère négocié et donc il faudrait d'abord favoriser la négociation et le dialogue. Un dialogue, non pas à propos de la religion mais qui permettrait de trouver une réponse à une demande spécifique.

Le féminisme d'AWSA-Be est universel c'est à dire qu'il promeut le droit de toutes les femmes. Cependant, nous estimons nécessaire de nous adapter aux conditions et situations locales qui vont influencer les moyens d'action et les priorités pour atteindre cet objectif qu'est l'égalité des genres. De plus, pour nous, la laïcité n'est pas négociable. En voulant étudier le lien éventuel entre les discriminations vécues et la religion, nous voulons rouvrir un débat lancé par les pionnières du féminisme arabe, au début du 20ème siècle, telles l'égyptienne Hoda Shaaraoui ou encore la tunisienne Manoubia Ouertani et aussi évoqué par les féministes occidentales, dans les années 60 et 80. Il est déplorable que, la peur de la stigmatisation, du racisme et l'application du relativisme culturel à outrance fait en sorte que les débats les plus évidents sur les droits des femmes soient occultés voire censurés.

Nous sommes des femmes et des hommes responsables et conscients de nos problèmes ici et dans les pays d'origine et il est de notre libre choix de choisir de revendiquer la pleine possession de ceux-ci et le « droit à l'autocritique ».

Nous rejoignons E. Delruelle dans sa réflexion quand il dit que l'interculturalité ne découlera pas d'un nombre de réunions entre dignitaires religieux. Car cette question en particulier demande une réflexion ouverte au consensus et un travail poussé d'autocritique. S'il n'y a pas une reconnaissance définitive, des droits fondamentaux et de leur application garantie par la loi, nous risquons, à cause de certaines politiques malveillantes et des agendas privés de certains agents douteux, d'arriver à une vraie confrontation et par-là menacer le vivre-ensemble de notre société. Tout citoyen, issu ou non de l'immigration, a le droit de prendre part au dialogue sociétal

5.4. DÉBAT AVEC LE PUBLIC

Au cours du débat, plusieurs personnes se sont montrées interpellées par l'absence de l'influence des religions sur les droits des femmes dans le discours de H. Bachir. Bien que conscientes de l'instrumentalisation possible de cette question et du racisme latent de certains agents, celles-ci trouvent que, dans l'état actuel des choses, attacher tous les problèmes au patriarcat et nier des aspects spécifiques de la question ne sera pas bénéfique à l'avancée des droits des femmes et conduira même certaines femmes à désertir les associations si elles ne trouvent pas l'écoute et les réponses appropriées à leurs questions.

Il a également été demandé pourquoi les participantes des tables rondes n'étaient pas présentes à la conférence. Il faut rappeler que l'anonymat était une condition sine qua non pour que beaucoup d'entre elles acceptent de témoigner. Comme l'illustre le climat général, oser débattre de cette question réveille des tensions et donc des peurs de la part des témoins. Soulignons que même certaines animatrices ou responsables, ne se sentaient pas assez libres pour témoigner ouvertement, tandis qu'elles tenaient à nous faire part officieusement de leurs difficultés au quotidien, signe d'un malaise sur cette question et de la tournure dramatique que prend l'évocation de ce débat.

Concernant le patriarcat, AWSA-Be approuve l'idée énoncée par un membre de l'audience qu'il ne s'agit pas uniquement d'un règlement de la relation homme/femme mais de structurer la réalité selon des relations de pouvoir. Ce pouvoir peut se manifester dans les religions, dans les familles et dans les lieux de travail.

Une participante à la deuxième table ronde, travailleuse sociale, a témoigné de l'importance du travail mené par AWSA-Be sur ce sujet car elle y a trouvé un endroit où on peut parler de tout sans avoir peur d'être agressée. De plus, elle a souligné l'inquiétant phénomène qui est de voir dénigrer systématiquement ce genre d'initiative, surtout par d'autres associations de femmes. Au contraire, il faut encourager l'organisation de rencontres entre associations pour échanger les expériences afin de construire ensemble une réflexion efficiente sur la question.

Effectivement, par ce projet, AWSA-Be a ouvert une porte, a lancé un appel. C'est un travail de longue haleine qu'AWSA-Be entreprend autour des influences et des interférences entre les droits des femmes et les religions du monde arabe. Les religions, toutes les religions, dans nos pays arabes sont maîtres des statuts personnels confessionnalisés. Des discriminations envers les femmes mais aussi les hommes font force de loi et créent des souffrances quotidiennes. Ces lois discriminatoires et les souffrances qu'elles entraînent se prolongent en Belgique où les femmes et les hommes sont soumis à ce double système juridique qui affaiblit la position des femmes et permet aux hommes de profiter des faveurs qui leur sont accordées par leurs pays d'origine ainsi que par de valeurs invoquées comme gardiennes de l'identité culturelle.

Nous souhaitons continuer ce travail avec toutes les associations et les personnes qui le souhaitent. Nous voudrions également proposer des études et des recherches sur ce sujet dans les différentes universités et centres de recherches. Comme l'a dit l'une des animatrices : « les femmes souffrent et ce n'est pas acceptable », il faut donc d'abord reconnaître cette souffrance, oser l'appréhender, et ainsi y remédier.

6. NOS RECOMMANDATIONS

A l'issue de cette première partie du projet, nous souhaitons formuler les recommandations suivantes :

- **Garantir les droits fondamentaux :** le droit à la différence qui est un droit fondamental ne doit pas justifier le relativisme culturel. Les droits fondamentaux ne sont pas négociables. Nous réclamons une tolérance zéro à toutes les violences faites aux femmes y compris le contrôle de la liberté de mouvement, l'intimidation, toute imposition d'un code vestimentaire, toute imposition liée au choix matrimonial et tout contrôle de la liberté de pensée et d'expression. La diversité ne doit pas menacer les valeurs acquises ainsi que les avancées au niveau moral et social. L'état doit donc garantir aux citoyens son attachement aux valeurs universelles, doit opérer des choix judicieux pour

tous et doit responsabiliser tous les citoyens vis-à-vis d'un socle commun de valeurs.

- **Responsabiliser les médias par rapport à l'image réductrice qu'elles reflètent des musulmans :** en effet, l'image véhiculée par les médias est telle que nous pourrions imaginer que la majorité de musulmans en Belgique sont des intégristes. Pourtant, il s'avère que 10 à 15 % seulement de musulmans fréquentent les mosquées. Cette image simpliste est négative et généralisante. Elle nuit au vivre ensemble, nourrit la haine et risque de radicaliser les modérés. Les médias devraient proposer, beaucoup plus souvent, et à des heures d'écoute intéressantes, des émissions montrant la diversité des arabo-musulmans, leurs engagements dans la vie sociale, culturelle et artistique de la Belgique. Concernant les femmes en particulier, les médias doivent arrêter de véhiculer cette image facile et récurrente de la femme musulmane voilée et/ou illettrée. En agissant ainsi, ils servent les intérêts des radicaux de la communauté musulmane qui poussent au repli identitaire mais aussi de ceux, « belges de souche », qui se chargent d'amplifier et d'utiliser cette vision négative pour servir leurs intérêts.
- **Garantir, la même qualité de l'enseignement pour tous :** la discrimination à l'école est la source d'une série de discriminations ultérieures surtout dans l'accès à l'emploi. L'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les quartiers à majorité immigrée est une priorité ultime !
- **Donner, par les cours de religion, une occasion pour s'ouvrir aux autres :** la peur venant de l'ignorance, les cours de religion devraient être complétés par des cours d'histoire des religions et de découverte des autres religions. D'autre part, il est nécessaire de veiller à ce que les professeurs de religion soient formés et surtout ouverts d'esprit pour qu'ils puissent transmettre les valeurs universelles. Introduire la notion de « genre » dans la formation et à l'engagement des professeurs.
- **Inclure les hommes de manière active dans l'éducation permanente :** les hommes originaires du monde arabe, eux-mêmes enfermés dans un système de valeurs qui les emprisonne et emprisonne les femmes autour d'eux, doivent pouvoir mieux bénéficier des actions de l'éducation permanente. En effet, l'offre pour les femmes est bien plus large et variée. Cette offre permettrait aux hommes d'évoluer, de confronter leurs certitudes à la réflexion sur des sujets qui les concernent ainsi que leurs femmes et leurs enfants. D'autre part, le fait d'aider la femme à s'émanciper sans porter l'attention nécessaire à l'émancipation de son

mari pourrait produire des résultats négatifs ou pour le moins annuler les résultats de l'action faite auprès d'elle.

- **Elargir et spécifier davantage l'offre des formations de formateurs à l'interculturalité :** en effet, des animatrices, non issues de l'immigration, vivent parfois des situations où elles sont dans l'incapacité de répondre adéquatement à une question ou une situation face à leur public. Elles sont en demande de formations spécialisées sur des aspects de la culture arabo-musulmane touchant principalement à la famille et au statut de la femme, accompagnées d'une connaissance minimale de la religion musulmane en particulier. Cette connaissance culturelle et religieuse est particulièrement importante quand on travaille sur la question de l'émancipation des femmes.
- **Favoriser le rôle des femmes relais et des « agents de change » dans le milieu associatif travaillant avec un public immigré :** les femmes relais sont des femmes issues du monde arabe, ayant une expertise aux niveaux culturel et communautaire. Par leurs connaissances, elles peuvent aider les animateurs et animatrices à mieux comprendre leur public. Les « agents de change » quant à elles sont plutôt des femmes qui « s'en sont sorties » et qui par l'exemple de leur « réussite » vont stimuler positivement les femmes qui se sentent dévalorisées.
- **Valoriser davantage et autrement la culture d'origine :** cette valorisation profitera aux personnes issues de l'immigration en leur apportant une reconnaissance positive de leur identité et de leur différence et en rééquilibrant le référentiel identitaire religieux. De plus, elle invitera les belges « de souche » à découvrir la richesse de cette culture et les aspects positifs de l'immigration. Pour atteindre cet objectif, mis à part les différents projets très intéressants déjà existants et qu'il importe de continuer à soutenir, nous souhaitons encourager et soutenir les communes dans l'organisation de fêtes annuelles populaires et conviviales où une vraie rencontre pourrait s'opérer et où la culture marocaine et des pays du monde arabe serait mise en valeur à travers la musique, la danse, les arts populaires et la gastronomie.
- **Garantir l'autonomie financière des femmes :** tous les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre pour aider à l'autonomie financière des femmes. D'abord, mieux les informer, grâce au relais des associations, sur les possibilités professionnelles et les conditions pour accéder à l'emploi. Ensuite, il faut harmoniser l'offre en alphabétisation, aider les associations à travailler en synergie pour assurer un parcours continu optimal à l'apprentissage d'une langue. De plus, il faut se donner les moyens de pouvoir

individualiser l'apprentissage et mieux encourager le travail pédagogique. Valoriser les savoir-faire des femmes et pratiquer la discrimination positive dans leur accès à l'emploi. La question de mettre en oeuvre tous les moyens facilitant l'accès à l'emploi des femmes est essentielle pour toutes les femmes et en particulier celles issues de l'immigration. En les aidant à s'émanciper c'est la société entière qui en tirera profit.

- **Ne pas oublier le statut des femmes chrétiennes et juives originaires du monde arabe :** les statuts personnels des femmes chrétiennes et juives du monde arabe sont aussi discriminatoires, si ce n'est plus, que ceux régissant la vie des femmes musulmanes. En occultant cette réalité, on abandonne ces femmes dans leur souffrance et on laisse à croire que l'islam, en tant que religion, est par nature et exclusivement, discriminatoire.

Par ailleurs, il importe de ne pas appliquer les deux poids deux mesures par rapport à ce sujet. En effet, d'une part, on demande, légitimement, à la minorité arabo-musulmane en Belgique de s'intégrer, d'adhérer aux principes de la laïcité mais d'autre part, quand il s'agit des minorités chrétiennes et juives du monde arabe, le langage devient celui du droit de ces minorités à la différence sans aucune critique par rapport aux discriminations qu'elles exercent au nom de ce droit.

© AWSA-Be asbl
Avenue de l'Eternité 6 - 1070 Bruxelles
Numéro d'entreprise: 0881.718.815

PUBLICATION - Juin 2010

GRAPHISME - Linda Di Cara

Tél. : + 32 (0) 2 229 38 10
web : awsabe@gmail.com
e-mail : awsabe@gmail.com

SIÈGE SOCIAL
Avenue de l'Éternité 6
1070 Bruxelles

